



Les deux centrales de Neoen devraient être composées de 95 000 panneaux. Visuel Neoen

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Pas de retard pour les centrales solaires

**ROMILLY-SUR-SEINE** La crise sanitaire n'a pas mis à mal le nouveau projet à l'Est de la ville. L'enquête publique est prévue au printemps et l'obtention du permis de construire à l'été.

sroger@lest-eclair.fr  
SANDRA ROGER

### LES FAITS

- **Au début 2020**, juste avant la crise sanitaire, la communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine et l'entreprise Neoen annonçaient la création de deux nouvelles centrales solaires à l'Est de la ville à proximité de celle déjà existante et exploitée par une autre société.
- **Un projet** permettant d'importantes retombées financières pour la CCPRS qui pourrait les réinvestir dans de nouveaux projets de développement.

**E**n début d'une année 2020 pour le moins compliquée, nous annonçons dans nos colonnes le lancement d'un projet de deux nouvelles centrales solaires à Romilly-sur-Seine. Juste avant le premier confinement en mars, deux représentants de la société Neoen étaient venus rencontrer les élus de la communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) afin de signer la convention liant les deux entités sur ce projet. Quasiment un an après, et alors que la crise sanitaire est toujours là, où en est aujourd'hui le projet ? Y a-t-il eu des retards liés aux confine-

ments successifs ? « Cette année s'est plutôt bien passée pour le projet. On a réussi à bien tenir les plannings. Le Covid n'a pas eu des conséquences sur le calendrier. Le dossier est aujourd'hui en étude par les administrations. Il devrait faire l'objet d'une enquête publique entre mars et avril. Donc on devrait normalement réussir à tenir l'obtention du permis de construire et la candidature en appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie pour le début de l'été, comme c'était prévu initialement », explique Baptiste Arnaudo, chef de projet chez Neoen. Pour mémoire, ces deux nouvelles centrales seront implantées à l'est de la ville à proximité de celle déjà existante.

« Nous lancerons une campagne de financement participatif pendant la phase de construction en 2022. »

« Cela représente 95 000 panneaux solaires. La construction est prévue à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2022 pour une mise en service en fin d'année 2022, voire au début 2023 », ajoute-t-il. Les deux centrales solaires s'étendront sur une surface de 36 ha et permettront de produire 49 GWh par an, soit la consommation électrique totale annuelle d'environ 18 000 personnes. Afin d'« ancrer les projets » au cœur du territoire, la société prévoit par-

fois des actions de financement participatif. Ce sera le cas pour la centrale de Romilly-sur-Seine. « Nous lancerons le crowdfunding pendant la phase de construction en 2022. Cela permet aux riverains de se sentir acteurs de ce type de projet. Depuis 2018, on a mis cela en place sur une dizaine de centrales et rien qu'en 2021, on le prévoit sur huit centrales », précise-t-il.

### UNE ACTIVITÉ D'APICULTURE

Neoen souhaite aussi qu'« un ou plusieurs bergers puissent entretenir le sol de la centrale ». « Nous envisageons aussi d'y développer une activité d'apiculture avec des ruches », rappelle-t-il. Pour la communauté de communes - qui n'a pas, pour le moment, besoin de ces terrains pour sa politique de développement au vu des surfaces encore disponibles sur la zone - c'est un moyen d'obtenir de nouvelles ressources financières. « C'est une recette de 308 000 € par an en ce qui concerne uniquement les loyers. Il faut y ajouter environ 150 000 € d'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, NDLR) », indiquait, lors de la signature de la convention, Jérôme Bonnefoi, alors vice-président de la CCPRS chargé de l'économie (lire notre édition du 1<sup>er</sup> avril 2020). L'exploitation est prévue pour une durée de trente ans, soit jusqu'en 2052. À terme, la société rendra donc le terrain après une remise en état complète. ■